

Cour d'Assises du Calvados

~

Affaire Pierre Rivière

~

1835

Détail et explication de l'armement arrivé le 3 juin
à ^{parvenir} au village de la Poudre, écrite par l'auteur de cette action.

Mon père n'eu ayant egorge ma mère et mon père, et voulant
s'en convaincre quel fut le motif qui l'ont porté à cette action, j'ai écrit
la vie que mon père et ma mère ont mené ensemble depuis pendant leur mariage.
J'ai été témoin de la plus grande partie du fait et qui sont écrits sur la fin de
cette histoire pour ce qui est du commencement, j'en l'ai entendu raconter à mon
père lorsque qu'il en parlait avec son ami ainsi qu'avec sa mère avec moi et
avec ceux qui en avaient connaissance. après cela je serai comme je me suis résolu
à connaître ce crime, ce que pensait alors et quelle était mon intention, je dirai
aussi quelle était la vie que je menais par le monde, je dirai ce qui se passa
dans mon esprit après avoir fait cette action, la vie que je menai et la conduite
par où je suis depuis ce crime jusqu'à mon arrestation et quelle furent les
résolutions que j'en pris. tout cela sera dit très brutalement, car
je ne sais que lire et écrire, mais pourra qu'on entende ce que je veux dire
et que je demande, et j'ai tout rédigé du mieux que je pourrai.

Resumé des peines et des afflictions que mon père a souffertes
part de sa mère, depuis 1813 jusqu'à 1858.

Mon père était le second des trois garçons de Jean Rivière et de Marie-
Bourel, il fut élevé dans l'honnêteté et dans la religion, il se montra toujours
doux et pacifique ~~avec~~ ^{et} facile et affable parmi le monde, aussi il était
estimé de tous ceux qui le connaissaient, il fut de conscription en 1813
dans ce temps comme on le sait tous les garçons partaient, après que le contingent
avait été rempli une fois, quelque temps après on revenait sur les numéros et on
prenait la liste, mais ceux qui s'étaient mariés avant le second appel étaient ex-
perts, malgré son haut numéro ne fut encore obligé de partir, il se mariait
le mariage, un fonctionnaire public avec qui il était ami, promit qu'il l'arrêterait
aussitôt que son contingent serait rempli, qu'en attendant il fit toujours une bonne con-
science par la connaissance de François le Comte de Courvaudon, mon père fut demandé
à son père la fréquence pendant sa mort, alors on l'arrêta qu'il était temps qu'il
se mariait, les parents de ma mère n'en firent plus alors d'avis, leurs garçons étaient
au service et ils craignaient d'être en un embarras pour leur père
lors leur représentation qu'ils avaient à se décider ils auraient pu

parant, car maintenant il allaient se causer embarras, ma mère
s'opposait à ce que disait mon père et elle pleurait voyant que son père se
batta l'opposait à leur union, mon père la voyant pleurer se pencha, elle même
en aime jusqu'à qu'elle pleure enfra sa parole se décidèrent et on alla passer
le Contrat de mariage par devant monsieur le bailli notaire à Caen. Le dit
de la Contrat fut qu'il y avait communauté entre les deux époux de bien mobile
acquies et Conquête immobilière, qu'en cas de mort de l'un des époux avant
leur leur union alors existante le survivant jouirait pendant la vie de la
totalité de biens propres de son conjoint, et que s'il y avait son enfant il jouirait
seulement de la biens et de l'enfant de l'autre moitié que le père et la mère de
de la future épouse lui constituer et qu'elle se constituerait tout son bien
immobilier qu'elle pourra recueillir de la succession de son père et mère. Ce bien
leur de leur recouvrement soient régis et administrés par le mari conformément
à la loi titre du régime dotal l'inaliénabilité de la biens telle quelle est
expliquée dans le Code civil, est aussi mentionnée dans le Contrat. Et par là
en outre que l'apport présent du mari en communauté était évalué à 100 francs
et celui de la femme se consistant en linge et hardes de plusieurs espèces
armoire formant à deux volants, un lit, des draps, et plusieurs autres
tenues le tout estimé à la somme de quatre cents francs, que le jour du
mariage lui donnera d'or et de cet apport en communauté, que la dite
épouse autorisée comme s'il est se réserve le droit de renoncer à la communauté
à quelque temps et de qu'elle manière que la dissolution dicelle arrive
donc elle renportera en exécution de toute dette et charge son apport
mentionné et en outre tout ce qui lui sera échue de succession dont elle
justifierait état. que cette dissolution de la communauté survient du vivant
des époux, que le survivant ne serait nullement privé des droits qui sont
mentionnés plus haut de jour de sa vie durant son bien personnel de son
conjoint. telles furent les clauses du Contrat. quelque jours après ils se
rèrent au civil ensuite à l'église lors de ce mariage cette ma mère n'en
et plus d'avis comme auparavant, ils ne tinrent pas de noces, et le jour
de leur mariage ils ne couchèrent pas ensemble, parce que la réforme n'était
pas encore passée, ma mère dit: il n'y a qu'à lui faire un enfant et pour
qu'il soit qu'il deviendrait. Comme ceci pourrait être raisonnable, mon père
ne forçait pas à y coucher. Quelque jours après fut faite la réforme, mon
père porta son acte de mariage, et pour un retard qui survint à l'église
un jour à Caen de plus qu'il ne croyait pendant ce temps ma mère ne
vint pas voir à Caen ce qui en était. mon père en revenant de Caen
par Courvaudon et ce fut la première fois qu'il eut à voir avec elle

obliguerai-ici comment était composée ma famille, celle de mon père
de ma mère dans la maison de mon père à quincy il y avait mon
grand-père et ma grand-mère une tante de mon père, mon oncle plus
une que mon père de dix ans en tout ces personnes. à Courvaudon
il y avait mon oncle maternel et ma mère et tout trois mon grand-
père paternel y rendait à proprement 6 acres de terre et mon père et moi
entre autres ouvrages et comme nous ne pouvions faire, s'occupaient à
faire valoir cette terre et avaient un char et s'occupaient avec un
homme qui en avait un autre. pour mon grand-père maternel il possédait
à proprement trois acres de terre qu'il faisait valoir en prenant des laboureurs
à quincy le village de Bouillon ou il demeurait est éloigné d'un lieue
de celui de la fustrie ou demeurait mon père. après le mariage ma
mère restait avec son père à Courvaudon, et mon père allait et allait
faire le labourage qu'il y avait à faire dans les premiers temps de son
union avec ma mère il allait souvent lui rendre visite, mais il n'était reçu
d'elle qu'avec une froideur qui le désconcertait, son beau-père et sa belle-
mère lui faisaient bien meilleure mine pour cette froideur qu'on lui en faisait
lui témoignait il n'allait plus la voir se fustient. sa mère lui disait
qu'il n'eût pour cette ardeur de nouveau marié, mais lui disait elle
ne savait pas aller au Bouillon le soir et dit-il ou voulez vous
que j'aille? dans le contrat de mariage il était dit que ma mère avait
un bon mobilier, mais ce n'est qu'une coutume qu'on a de mettre cela
dans les contrats elle n'en avait pas, et comme elle avait ^{un bon} lit
et qu'on faisait une vendue à un village peu éloigné elle dit à mon
père désirait avoir le lit, il lui demanda s'il ~~en~~ elle n'aimerait
pas mieux du neuf, mais elle dit que non et elle le disputait fort qu'il
arriver trop tard, mon père alors pensa qu'il allait l'acheter à quel-
que prix que ce fut. et il l'acheta à peu près sa valeur, mais pendant
la vendue d'autres femmes dirent à ma mère qu'ils ne voudraient pas de
le payer, et elle dit à mon père qu'elle n'en voulait pas de
trop cher, il lui répondit, mais cela est rabaté il faut qu'on s'en
bient pour cela. et il prit le lit et fut obligé de le revendre
dans le commencement de 1818 ma mère accoucha de moi, elle fut
bien malade ~~de~~ cette couche mon père prit la soin qu'il

fallait prendre encore elle, et ne couchait pas pendant six semaines, et
dit que lorsqu'il se couchait pour la suite il ne pouvait dormir, qu'il était
accoutumé à veiller, dans cette maladie de ma mère, les mammelles
lui poussaient, et mon père lui faisait pour en extraire le venin, ensuite
il le versait à terre. Mais dans la maladie montrait du mépris et de la
haine surtout à l'égard de sa mère, elle ne la trouvait pas capable de
faire aucune chose; c'était mon père même qui lui trouvait alors
capable de la soigner. Comme elle lui demandait pourquoi elle ne voulait pas
que ce fut sa mère, elle répondait et puisque qu'elle est si bête, le mal que
souffrait ma mère alors eût pu l'écraser. Si sa conduite n'eût pas toujours
été mauvaise depuis. Dans cette maladie elle avait le dévouement, elle ne voulait
pas qu'on mit de son linge sur elle, elle voulait que ce fut celui de sa
mère. Au bout de six mois elle fut guérie. mon père comme je l'ai dit faisait
le labourage qu'il y avait à faire à Courvaudon, et pendant tout son mariage
à l'exception de peu de temps qu'elle vint demeurer avec lui dont je vais
bientôt parler. Il n'a couché avec ma mère que lorsque qu'il allait faire
des labours ou quelque autre ouvrage comme d'approprier du grain, ou de
du bois, planter des arbres faire du cidre etc. L'année suivante ma mère
se trouvant de nouveau enceinte son père se résolut de l'envoyer avec
son mari, et elle l'avertit qu'elle avait dessein d'habiter avec lui, mon père
en fut bien aise, et on fit arranger un cabinet pour y mettre son lit, et
mon père acheta un armoire et on apporta tout le meuble que ma mère
avait à Courvaudon, elle devait résider avec les parents de mon père, et vivre
tous ensemble. Cela alla bien pendant deux ou trois mois jusqu'à la fin
et elle accoucha d'une fille nommée Victoire, la maladie fut de nouveau
grave et elle dura trois mois, elle fut soignée comme le doit être tout
malade, mon père et ma grand-mère paternelle passaient leur nuit, et on
lui donnait ce que le médecin ordonnait, c'était chez la dame en chef
dernier boulanger à Cunay où on prenait le pain malgré tout le bien
que mon père et ma grand-mère prenaient pour elle, elle l'est accablée
d'injure et de paroles médisantes, ma grand-mère paternelle n'était plus
alors capable de lui rien faire, la mère venant la voir de Courvaudon et
elle la trouvait seule capable de la soigner, elle se faisait donner du
blanc de porc cuit au four, et plusieurs autres choses indigestes, et
comme mon père et ma grand-mère paternelle (1) se opposaient elle disait

(1) je ne répéterai plus de ma mère de grand-père et de grand-mère paternel et maternel
je la désignerai par mon grand-père paternel et par ma grand-mère paternelle
mon grand-père et ma grand-mère maternelle.

qu'ils y avaient regret que c'était Léonora, qu'ils la faisaient partir
ma g-m-m. Tenait la voir elle disait qu'il fallait lui en donner, elle lui en
faisait faire, et enfin pour la satisfaction on lui donnait ce qu'elle demandait
et après qu'elle avait fini toute sa chose, elle était pressée de nouvelles
considérations, on peut dire que ceci retarda beaucoup la guérison, lorsqu'elle
commença à se rétablir, ma g-m-m en venant la voir disait quelle voudrait
bien qu'elle retournât chez elle que ma g-p-m-m avait bien envie de la voir
qu'il fallait la rapporter dans une chaise, ma mère dit aussi quelle voulait
son retour, et qu'elle ne demeurait plus à auvergne, mon père eut beaucoup
faute de représentation qu'il serait honteux pour lui qu'elle s'en retournât, elle
dit qu'elle la voulait absolument et que s'il ne lui rapportait son meuble, elle
lui enverrait chercher, elle retourna donc avec son père, et mon père lui
rapporta son meuble il en porta une partie la nuit car le monde n'y
marchait. Or à cette époque ma mère manifesta une grande aversion pour
mon père, elle détestait dans Courvaudon qu'elle était revenue que parce
qu'on la faisait partir qu'elle manquait de tout, et que pendant sa
maladie on avait fait moule deux barres de menuiserie pour lui faire afin
que cela durât plus longtemps lorsqu'elle mon père y retournait travailler
elle lui témoignait toute son aversion, lui tâchant de la gagner, il lui
disait: pourquoi que tu n'as pas voulu rester avec moi venant que je t'en
ai avec ton père pour y demeurer? que ferais-tu de toi, lui répondit-elle,
elle, il lui demanda ce qu'elle voulait qu'il fit, elle voulait qu'il se
louât pour être domestique et que tout le monde y viant lui apporter
l'argent de son gage pour en disposer comme elle voudrait, mon père
dit qu'il n'avait de l'occupation chez lui il ne se louerait pas domestique
et puis voyant comme elle le traitait, il résolut de ne plus retourner la
voir, plusieurs personnes entraient ma g-m-m. feu nicoll de Courvaudon
avec lequel il s'occupait, lui conseillaient de retourner, et son père
à son père et à nicoll d'aller sans parler à personne
l'abandonner la chambre qu'il y avait alors à Courvaudon et puis
de son retour, mais il y furent un et ma g-m-m vint leur apporter à
manger quelque temps après mon père y fut d'après du tiers, ma
mère vint lui apporter de la soupe et g-m-m il lui dit: Remettez-
m'en brocher, ce n'est pas bien le pain, lui répondit-elle, et lui
dit mon père mange la soupe car j'en ai pour moi, et elle finit
la soupe sans manger et sans revenir à dîner, dans ce temps là je
ne savais qu'elle confiance y avait dans son père, je demeurais avec
mon père à auvergne, j'avais trois ou quatre ans, ma mère accompagnait

De la mière vint me chercher, elle me trouva le bras ou l'on faisait,
ma g-m-p me tenait sur le bras, alors sans dire une parole à personne
elle me prit et m'emporta. Comme je criais en me portant après
elle, et dit qu'il ne voulait pas qu'elle m'emportât criant qu'il me
porterait le lendemain sur le cheval à Courvaudon, ce que voyant ma
mère elle dit à la mère qui était avec elle: touche dessus touche
dessus, ma g-m-m était un peu maligne, mais elle ne doit pas être mise
en comparaison avec ma mère, elle avait un bon cœur et recevait toujours
mon père avec amitié, elle se donna bien de garde de faire
ce que ma mère disait alors, ma mère voyant donc que mon père ne
voulait pas qu'elle m'emmenât ce jour, se mit à crier dans la rue:
je reviens mon enfant, je reviens mon enfant, et elle alla de là pour
trouver le juge de paix de Villiers pour lui demander si mon père
avait le droit de lui retirer son enfant. mon père suivant la promesse
alla me porter le lendemain à Courvaudon, et de concerta de toute la
chose. Il n'y retournait plus, on le conseilla d'y retourner, il obéit
encore et continuait d'y aller travailler, ma mère lui faisait toute la
vilaine tâche possible en attendant de lui retirer l'oreiller et couché sur
côté ou il se couchait. Dans ce temps là, mon père et mon oncle achetaient
achetaient en terre une pour mille écus de terre et de maison, qui
s'appelaient dans leur lieu, ils empruntaient la moitié de cette argent et
mon père en fait encore la rente, pour l'autre moitié ils en avaient une
partie et ils espéraient gagner le reste, et mon père malgré la maladie
et le travail de terre en 1828 était presque acquitté quand un procès
survint pour le bien de ma mère dont je parlerai, quoiqu'en occi-
sion. Car ma mère a débile plusieurs fois que mon père était un
maigre mangeur et qu'il ne pouvait pas se passer un
de l'intervalle ou ma mère ne l'emmenait pas tant d'occasion entre
mon père, sans pourtant en faire beaucoup d'amitié, rien que dans
paroles mortifiantes à moi-même et à mon oncle lorsque ils allaient faire
le labourage ou bien leur porter du bois, car les parents de
ma mère n'en recollaient pas, et mon père qui en recollait plus
qu'un bœuf en portait. Quand ils en avaient besoin, mon oncle était
plus vif que mon père, il ne pouvait supporter toute la parole que
ma mère lui disait, quand, dit-il, je l'ai entendu dire toute la raison
elle me met à brat. Si elle continuait je finirai par la fouler ma
main par la gorge. mon père éclairant qu'il ne fit, lui dit de n'y
pas retourner, ainsi ce fut le plus souvent mon père qui depuis

elle faire le labourage. ma mère en 1820 accoucha d'une fille nommée
rumer et 1822 d'un garçon nommé prosper. je dirai la vie que ma mère
menait avec son père, tous les jours elle disputait avec son père, elle ne lui
disait par une parole que cela ne fut pour la mortifier, s'entreprochaient
continuellement. cinquante mille chose, tous ceux qui les ont
entendu parler ensemble, mon père avait beau faire de remontrances à ma
mère qu'il fallait même respecter son père le Seigneur. C'était au vain, elle
s'en moquait, je demeurai à Courvaudon pendant ma vie première année
j'étais témoin de toutes les disputes je puis que je n'avais pas grand attaché
pour ma mère, j'aimais bien plus mon grand-père et ma g-m. surtout
mon g-p. il me contait plusieurs choses j'allais avec lui, et il est reconnu
que c'était un brave homme, il faisait la profession de charpentier, même
dans le temps dont je parle, il allait plus à journée, il était dominé
de jamber, il travaillait encore dans la boutique, et là il était très
tranquille, elle était assez éloignée pour ne pas entendre que faiblement
claquait qui regnait dans la maison. ma sœur Victoire avait été habitée
quelques temps avec mon père à aumay, elle avait à peu près trois ou
quatre ans, et ma g-m-p. qui avait en outre une fille qui elle avait
perdue dans son âge, semblait voir dans ma sœur la résurrection de
cette enfant, ma mère alla la rechercher, mon père lui fit la représen-
tation que je vais de dire, mais il aurait même fait de dire qu'elle
lui était à charge, moi j'allais habiter avec mon père à l'âge de six ans
et depuis j'ai toujours vécu avec lui. ma mère en 1824 accoucha d'un
garçon nommé jeun, il fut couronné que c'était ma g-m-p. et moi
qui le nommerions, mon père était absent lors de la couche, mon g-m-p.
fut à Courvaudon, et après avoir vu ma mère qui était accouchée, elle
mamma l'enfant, il était enveloppé de quelque mauvais linge, ma
g-m-p. dit alors: oh on ne lui mettra je crois bien son autre habit que
demain. oh, dit ma mère, il n'y a que d'une chose, bienheureux d'avoir
celui-ci ma g-m-p. comprit alors qu'elle avait fait cela, surtout que c'était
elle qui le nommerait, peintre de douleur. Revint à aumay, et dit
ce chose à moi-même qui était alors malade; oh, dit-elle, ne ferez-
encore de l'espérer, apportez-le ici ce pauvre petit, il n'aura pas de nouveau
exemple, ma g-m. alla au bras et recommanda un bonnet et ce qu'il
fallait pour habiller cet enfant, la couturière passa la nuit pour le
faire, et le lendemain on le baptisa, mon père qui était revenu demanda
à ma mère, si on allait porter quelque chose de l'enfant.

et gai la gaudaient, mais elle dit qu'elle voulait qu'on exportât que-
celui qui venait d'être fait; eh bien, dit mon père, on va l'exporter et
on partira de l'église, car elle est sur le chemin d'Aunay; lorsque que-
l'un vit qu'on allait partir, elle dit à mon père: oh je vois bien que tu
as envie de me faire crever, et ne voulais plus qu'on l'exportât. Dans le
temps la mon g-m fut tout à fait infirme, il avait encore quelque argent
qu'il voulait donner à mon père, mais même le lui confier, qu'à sa femme
et sa fille, mon père lui qu'il était plus convenable qu'il le confiait
à la femme ou à sa fille, ce qui fut fait. Dans ce temps cet homme mourut
en 1828. Dans ce temps, mon père voulait avoir de son enfant avec lui, ma
sœur aînée avait montré le chemin de venir, d'ailleurs ma mère demandait
du grain pour le nourrir, et elle envoya la muniir pour en chercher un
bit, mon père dit qu'il avait du grain pour en chercher un
enfant, qu'il lui prouverait en lui en manger, et il en donna par de grain
ce qui voyant ma mère, et sachant qu'il était avec elle chez les vicaires
d'Aunay, elle Phililla comme un mendiant et vint à Aunay, elle entra
chez mon père, elle lui reprocha qu'il était un mangeur et un fain-
lebrigue qui ne tenait pas de putain: tu fais le devot, lui dit-elle,
mais tu ne dis pas tout à tes confesseurs, je vais aller le trouver et lui
apprendre ta vie, puis s'adressant à ma g-m, elle lui dit: que vous avez
vous tout de l'argent pour un tel vice, je que cela est vilain et indigne
entendant de cette parole, ma g-m répondit: oh que dit-elle pour la passer
Schon, je vais prouver aussi, dit ma mère, mon mari me montre à l'ent-
re reprocher qu'il son humeur ordinaire, toujours doux, et cherchant à se
justifier en exposant la route, ma mère fut de ce fait très mécontente
qu'elle qui était alors venue à Aunay, elle lui dit que son mari le
faisait pour, qu'elle manquait de tout, qu'il avait d'autres femmes
qu'elle en faisait tout ce qu'elle put imaginer pour le séduire. Cela m'étonne
disait ma mère, je prouverai d'ailleurs pour un bon garçon. A la fin
dit, écoutez de vous avec lui pour d'ailleurs comme d'habitude. Dans la
journée dit mon père, et lui parla de cette affaire, ma g-m
protesta de même qu'il n'y avait rien de tout cela, mais qu'il y avait
mon mari. A cette époque il se trouva que ma mère avait
été de Paris de son mari à Courmoulin, elle ne savait rien, mais ma g-m
qui voyait qu'ils avaient déjà plus de maison qu'ils ne leur fallait,
et qu'ils craignaient le résultat d'un procès qu'on venait d'intenter sur la
bienséance, ma mère, opposait à l'achat de cette maison, mais ma g-m
l'acheta au son nom et ils y employèrent l'argent qu'ils avaient, la preuve
qu'on venait d'intenter, était pour une pièce de terre que

m'avait porté à ce crime, on me dit de mettre toutes ces choses par écrit, je les y ait mises; maintenant que j'ai fait connaître toute ma ~~monstruosité~~ monstruosité, et que toutes les explications de mon crime sont faites, j'attends la mort qui m'est destinée; je connais l'article du code pénal à l'égard du parricide, je l'accepte en expiation de mes fautes; hélas si je pourrais voir encore revivre la infortunée victime de ma cruauté, si ne fallait pour cela qu'endurer tous les supplices possibles; mais non c'est inutile je ne puis faire que la suivre; ainsi j'attends donc la peine que je mérite, et le jour qui doit mettre fin à tous mes ressentiments. fin.

le présent manuscrit commencé le 10 juillet 1829 dans la maison d'arrêt de Vire, et fini au même lieu le 21 du même mois.

Pro Rivière



M. Viret

Le Dr. Du St. v.

Quong

[Two stylized signatures or marks, one in a circle and one in an oval.]